



Comité Départemental de Seine Maritime de Tir à l'Arc

Commission Sportive

Championnats Départementaux individuels Tir en salle

Règlement - Mode de sélection

Période de présélection :

La présélection des archer-e-s est effectuée au vu du classement Départemental en salle qui couvre la période allant du début de saison jusqu'à 2 semaines précédant le(s) championnat(s).

Préinscriptions - Sélections :

Tout archer(e) désirant participer aux Championnats Départementaux doit se préinscrire sur le site du CD76 dans l'onglet dédié « vie sportive » dès son ouverture et en tout état de cause avant le 31 décembre.

Dans le même temps un chèque doit être envoyé par courrier au club accueillant la compétition. Dans le cas d'inscriptions multiples un chèque global avec le détail des inscriptions peut être envoyé à l'organisateur.

Les chèques devront parvenir au plus tard un mois avant la compétition (cachet de la poste faisant foi).

Un échange régulier entre l'organisateur et la Commission sportive du CD76 sera effectué régulièrement. L'absence du règlement entraînera automatiquement la suppression de la préinscription

Chaque archer s'étant préinscrit s'engage à participer au Championnat.

Pour être sélectionnable, il faut remplir plusieurs conditions :

Etre licencié dans un club du Département.

Avoir réalisé 3 scores au plus tard 2 semaines avant le championnat,

Entrer dans les quotas définis par le Comité Départemental

Quotas :

Les quotas provisoires sont publiés sur le site du Comité Départemental à partir du 1er janvier de chaque année. Afin de pouvoir organiser des duels dans chaque catégorie, 4 places sont proposées au minimum pour chaque catégorie. Les autres places disponibles sont réparties en fonction des populations d'archers sélectionnables.

Les quotas provisoires pourront être ajustés si une ou plusieurs catégories ne sont pas intégralement pourvues, soit par manque d'archers sélectionnables, soit par manque de préinscrits.

Les quotas définitifs et la liste des archers sélectionnés seront arrêtés après le dernier concours sélectif soit deux semaines avant le championnat départemental et publiés au plus tard 10 jours avant la date de la compétition.

Les "cuts" par catégories seront également arrêtés à cette même date et publiés sur le site du Comité Départemental. Les catégories de moins de 4 archers seront classées sans phase finale.

Catégories :

Toutes les catégories sont concernées (Hommes et Femmes) :

Poussin à Sénior 3 en arc classique

Cadet à Sénior 3 en arc à poulies

Cadet et Scratch en arc nu

Tenue - Comportement :

Chaque archer doit obligatoirement porter une tenue blanche ou la tenue officielle du club et des chaussures de sport. Tous les archers et leurs coaches, se doivent d'avoir un comportement sportif exemplaire, ne pas manifester ostensiblement ou bruyamment dans la zone réservée aux archers avant le signal sonore de fin des tirs. Il est interdit de fumer ou de vapoter sur le lieu de la compétition.

Calendrier des championnats :

Les championnats départementaux Jeunes et Adultes de Tir en Salle ont lieu chaque année dans 2 lieux différents (voir le calendrier des compétitions départementales).

Le championnat Jeunes se déroule sur une seule journée, le championnat Adultes sur un week-end. Ils ont lieu 2 semaines au plus tard avant les championnats de France.

Déroulement des compétitions :

Entraînement sur cible pendant 40 minutes.

Tir de qualification à 18 mètres sur blasons défini par la catégorie, **à savoir :**

JEUNES

Arc à poulies Cadets / Juniors : Tri spots verticaux de 40

Arcs classiques Poussins : Blason traditionnel de 80 (hauteur différente)

Arcs classiques Benjamins / Minimes : tri spots verticaux de 60

Arcs classiques Cadets / Juniors : tri spots verticaux de 40

Arcs Nus Minimes / Cadets : tri spots verticaux de 60

ADULTES

Pour l'ensemble des catégories d'âges et pour l'ensemble des types d'arcs (classique, poulies, sans viseur) : tri spots verticaux de 40 sur toute la compétition.

2 x 10 volées de 3 flèches, rythme A-B, C-D, 2 mn par volée.

A l'issue du tir de qualification, les archers qui entrent dans le "cut" sont sélectionnés pour les éliminatoires et les phases finales en duels à élimination directe.

Toutes les catégories bénéficient d'une volée d'essai avant leur premier duel.

Chaque match se déroulera au meilleur des 5 sets de 3 flèches pour les arcs classiques et au total des points de 5 volées de 3 flèches en 2 mn pour les arcs à poulies

Récompenses :

La cérémonie protocolaire des podiums est organisée immédiatement après les finales.

Les 3 premiers archers de chaque catégorie reçoivent une médaille du Comité Départemental et le premier de chaque catégorie est déclaré Champion de Seine Maritime.

Les médailles départementales seront remises aux récipiendaires présents et en tenue blanche ou tenue de club lors de la cérémonie des podiums. Les absents gardent leur titre mais n'auront pas leur médaille qui ne sera remise en aucun cas à une tierce personne.

Pour les catégories ne disputant pas de phase finale, les résultats seront proclamés à l'issue du tir de qualification.

Sanctions :

Un archer préinscrit et sélectionné qui ne serait pas présent le jour de la compétition sans motif valable et dûment justifié ne sera pas remboursé de son engagement et le Comité Départemental statuera sur les suites à donner.

Date d'application :

Adopté par le Comité Directeur le **20/04/2018**

Le présent règlement est applicable à partir du **1er septembre 2018**